



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.2. PÔLE LOGISTIQUE : SUIVI

Le directeur général informe les membres qu'une rencontre ministérielle est planifiée le 12 novembre prochain sur le pôle logistique.

12.3. TRANSCANADA PIPELINES – PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la correspondance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 25 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-09-17-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au projet oléoduc Énergie Est de TransCanada Pipelines (TCPL);

CONSIDÉRANT la lettre de TCPL en date du 10 octobre 2014 en réponse à la lettre de la MRC du 25 juillet et la résolution 14-09-17-13;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la lettre ne répond pas aux demandes de la MRC, principalement par rapport à la planification du territoire, à la protection des sources d'eau potable et aux plans des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'approche de TCPL, consistant à rencontrer la MRC et à l'informer « sur une base volontaire et dans un esprit de collaboration », est une approche uniquement de relations publiques;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des rencontres avec TCPL, cette dernière refuse de déposer les études d'impacts de leur projet qu'elle affirme avoir réalisées;

CONSIDÉRANT QUE TCPL ne respecte pas les communautés locales et régionales;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-20

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'avis**er TransCanada PipeLines (TCPL) que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'oppose à son projet en l'absence de documents relatifs aux impacts sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que copie conforme de cette résolution **soit acheminée** au ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, monsieur Greg Rickford, à l'Office national de l'énergie (ONÉ), au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Jamie Nicholls, à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la MRC d'Argenteuil, à la municipalité de Pointe-Fortune et à la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LE DOSSIER TRANSCANADA PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE-EST : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES PAR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ET DEMANDES PARTICULIÈRES À TRANSCANADA

14-10-29-21

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'appuyer** la résolution 14-10-347 de la MRC d'Argenteuil dans le dossier Transcanada, projet d'oléoduc Énergie-Est pour une demande d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et des demandes particulières à Transcanada.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. TOURISME : POSITIONNEMENT

Le directeur général fait le dépôt de la résolution 2014-10-193 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant son intérêt à contribuer financièrement à une nouvelle société ou personne morale dont le mandat serait de voir à l'organisation et à la gestion de la promotion touristique pour l'ensemble du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-10-193 de la MRC de Beauharnois-Salaberry étayant la position de la MRC sur la promotion touristique du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;